

Accélération du rapprochement avec O2i

Acquisition de 9,6% du capital

Le Conseil d'administration de Prologue, réuni ce jour, a pris connaissance de la décision par laquelle l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) refuse l'ouverture de l'Offre Publique d'Echange (OPE) qui aurait pourtant pu bénéficier à tous les porteurs de titres O2i.

Les raisons invoquées par l'AMF, qui reviennent à interdire le lancement d'une telle OPE du simple fait que le dirigeant de la société cible y est opposé, peuvent sembler surprenantes s'agissant d'une offre volontaire que les actionnaires d'O2i étaient libres d'accepter ou de refuser.

C'est pourquoi Prologue a d'ores et déjà décidé de déposer un recours contre cette décision devant la Cour d'appel de Paris.

Par ailleurs, la condition suspensive liée au calendrier de l'OPE étant devenue caduque, le Conseil d'administration de Prologue a décidé d'accélérer le calendrier du rapprochement avec O2i. Il a ainsi constaté ce jour la réalisation immédiate des apports en nature ayant fait l'objet de traités individuels de la part d'actionnaires d'O2i totalisant environ 9,6% du capital de la société O2i.

En outre, Prologue est en négociation en vue de la signature de traités d'apport supplémentaires, cette modalité alternative à l'OPE ayant été expressément approuvée - à l'unanimité - par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Prologue réunie le 28 mars dernier.

A cet égard, Prologue rappelle à tous les autres actionnaires d'O2i et à tous les porteurs d'obligations convertibles en actions d'O2i qu'ils ont la possibilité de signer avec elle des traités individuels d'apport en nature, et ce conformément aux intentions affichées depuis le mois de novembre 2014.

M. Georges Seban, Président Directeur Général du Groupe Prologue, déclare : *"Je regrette cette décision de l'AMF qui m'apparaît incompréhensible, car elle ne fait que priver les actionnaires d'O2i de leur libre choix. Pour Prologue, cette décision ne change rien à notre projet de rapprochement que nous savons favorable aux actionnaires des deux groupes."*

Prologue.

A propos de Prologue

Prologue est un groupe international qui produit des solutions et fournit des services (en mode SaaS, PaaS et IaaS) aux entreprises et institutions dans les domaines de :

- l'opération et l'intégration de services de télécommunications, de téléphonie VoIP et de Cloud Computing,
- la dématérialisation de transactions et des échanges d'information (EDI, facture fiscale, opérations bancaires, administration, santé, taxes...),
- la gestion des messages et de communications convergentes multimédia (voix, SMS, fax, courriel, image, vidéo ...) et leur intégration avec les applications informatiques,
- la technologie innovante liée au Cloud Computing, systèmes d'exploitation et d'accès aux applications à partir de toute sorte de dispositifs fixes ou mobiles,
- l'intégration et le développement d'applications et l'édition de plateformes de développement.

Présent en France, en Espagne, en Pologne, aux Etats-Unis et en Amérique Latine, le Groupe compte aujourd'hui 220 collaborateurs et s'adresse à tous les secteurs d'activité. Les technologies du Groupe sont utilisées par des entreprises prestigieuses en France et à l'étranger comme : Generali, Société Générale, Orange, SFR, LVMH, Vilmorin, Immobilière 3F, MASSA Autopneu, J.C. Decaux, Facom, Telefonica, REALE Assurances, Toyota, Adecco, TINSIA, Inter-parfums, NEXITY, Jones Lang Lasalle, AENA, ATOS, EMC, Blédina, Siemens, Liebherr Aerospace, Eurocopter, Kone, Uponor, Cadyssa / Bodybel.

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Sylvie Prost-Boucle - Tél : 01 69 29 38 66 - Email : actionnaire@prologue.fr